

Changement d'heure, changement de pile !

Un message de votre service de sécurité incendie.

Saviez-vous que dans 75 % des incendies mortels, l'avertisseur était soit inexistant, soit débranché, soit hors d'usage ? On ne le répètera jamais assez : votre avertisseur de fumée peut vous sauver la vie, en plus de limiter les dommages.

Chaque année, il nous faut insister davantage sur l'importance des mécanismes de détection et d'avertissement des incendies, en particulier sur l'importance de l'avertisseur de fumée, son installation ainsi que sa maintenance.



Profitez donc du changement d'heure pour installer de nouvelles piles dans votre avertisseur.

Soyez prudents et rappelez-vous qu'un avertisseur de fumée bien positionné sauve des vies.



Nouvelle collaboration !

OSA publie ses conseils et services dans Le Point.Comm

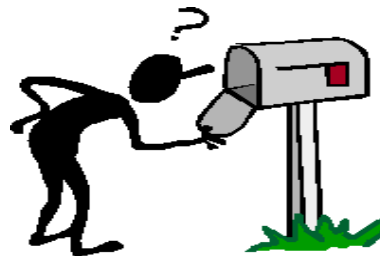
www.cdcrdp.org

Alerte fiscale

L'agence du revenu du Canada met les Canadiens en garde contre la fraude par courrier.

L'agence du revenu du Canada (ARC) veut mettre les contribuables en garde contre de récentes manœuvres frauduleuses selon lesquelles certains canadiens ont reçu une lettre semblant provenir de l'ARC et leur demandant des renseignements personnels. Cette lettre ne provient pas de l'ARC.

La lettre soutient qu'il manque des renseignements dans votre déclaration de revenus et que pour recevoir des remboursements, vous devez mettre à jour votre dossier. Un formulaire, joint à la lettre, demande des renseignements personnels par écrit relatifs aux comptes bancaires et aux passeports.



Cette lettre ne provient pas de l'ARC et les canadiens ne doivent pas fournir de renseignements à l'expéditeur.

L'agence de revenu du Canada invite les contribuables à faire preuve de vigilance lorsqu'ils divulguent des renseignements personnels à des tiers.

Pour en savoir plus sur cette fraude ou pour signaler toute activité frauduleuse, visitez le site:
www.phonebusters.com

Attention !!

Nouvelle vague de voleurs ...

L'a sûreté du Québec tient à mettre en garde les automobilistes contre un tout nouveau type de vol de véhicule.



Récemment, à la sortie d'un magasin, un automobiliste est entré dans son véhicule qu'il a mis en marche comme à l'habitude. Au moment de reculer, il a aperçu un autocollant posé au

milieu de la vitre arrière de sa voiture. L'automobiliste est sorti de sa voiture pour retirer l'autocollant. Le voleur est alors arrivé de nulle part et est entré dans la voiture, a pris place derrière le volant et est parti sans que le conducteur ne puisse l'arrêter.

Plusieurs automobilistes rapportent s'être fait dérober ainsi leur véhicule.

Restez aux aguets et éteignez votre voiture si vous avez à sortir du véhicule et ce, peu importe la raison.



Dans ce numéro :

Le burinage	
Le saviez-vous ? Un an déjà !	2
La sécurité d'abord pour le bien-être de tous	
Avant de déménager ...	
Fraude en action !!	
Connaissez-vous Madeleine ?	3
Programme d'assistance individuelle aux personnes retraitées	
Un cours de gardien averti, ça te dit ?	4
Qu'est-ce que le taxage ?	
La prudence ...	

Une ville
SÉCURITAIRE
TRAVAILLE
AVEC
1. NDEM



Le burinage

Le burinage des objets de valeur, c'est pratique et c'est gratuit !

L'identification des biens est une bonne façon de se protéger contre le vol et le recel. Il se fait à l'aide d'un burin (crayon électrique) sur le téléviseur, la radio, la chaîne stéréo, l'ordinateur, le vélo, ou tout autre objet transportable qui risque d'être volé.

Le code d'identification doit être le numéro de permis de conduire ou d'assurance maladie et permet de retracer les objets en cas de vol.

OSA offre un service de prêt de burin. Pour s'en prévaloir, il suffit d'en faire la demande auprès d'un conseiller !

514 493-8216

Le saviez-vous ? Un an déjà !

Hé oui ! Le site Internet de notre organisme a vu le jour en janvier 2008.

En tout, c'est un peu plus de 4 000 visiteurs qui sont venus s'informer sur le mandat, les services et les ateliers diffusés par l'organisme.

Chaque mois, nous nous efforçons de mettre le site à jour pour répondre au mieux à vos besoins en matière de sécurité et de prévention de la criminalité

L'équipe de OSA vous remercie de votre intérêt !



La sécurité d'abord pour le bien de tous

La bonne utilisation des ceintures de sécurité.

Vous devez porter la ceinture de sécurité chaque fois que vous vous déplacez dans un véhicule, même en taxi.

Il appartient au chauffeur de taxi de s'assurer que les ceintures à bord de son véhicule soient en bon état de fonctionnement. Le chauffeur de taxi doit s'assurer que les personnes de moins de 16 ans portent leur ceinture de sécurité. La loi toutefois n'exige pas du chauffeur de taxi qu'il fournisse un siège d'auto pour enfant.



Saviez-vous que pour chaque augmentation de 1% du taux d'utilisation de la ceinture de sécurité, au Canada, cinq décès sont évités (Transport Canada)



Avant de déménager ...

Pensez d'abord à la sécurité.

Si vous songez à déménager, sachez que le moment de commencer à penser à la sécurité se situe avant de louer ou d'acheter votre nouvelle demeure et non après.



Examinez le quartier pour vous assurer qu'il offre le degré de sécurité que vous désirez. Lorsque vous allez visiter une maison ou un logement, prenez des notes de ses environs, vérifiez l'éclairage et la visibilité.

Vérifiez également la qualité des portes et des fenêtres, y compris la qualité de leur cadre. Si les verrous sont assez solides et en bon état, vous pourrez en améliorer la sécurité simplement en y installant des verrous auxiliaires. S'ils sont de mauvaises qualités ou se sont détériorés au fil du temps, il faudra peut-être les remplacer.

Cherchez aussi des signes d'infraction. Un nouveau carreau parmi d'autres plus anciens par exemple, ou des égratignures autour des serrures. Ces signes peuvent indiquer que la maison a déjà été cambriolée.

Source: Gouvernement du Canada

Lorsque vous prenez un taxi, si vous avez de jeunes enfants, prenez soin d'apporter leur siège d'auto ou d'appoint.

Pour de plus amples renseignements sur les ceintures de sécurité et les sièges d'auto pour enfants, communiquez avec le ministère des transports en composant le 1-800-268-4686.

Fraude en action !!

OSA et le poste de police de quartier 46 entament leur tournée des résidences pour aînés.



En effet, cinq résidences ont été récemment visitées et c'est 144 personnes aînées qui ont assistées aux ateliers sur la sécurité et les fraudes animés par Josée Laganière, agente socio-communautaire du poste de quartier 46, et les agents d'OSA.

Les ateliers portaient notamment sur la sécurité au guichet automatique, la violence psychologique, les abus financiers et les gestes à poser pour sécuriser son domicile.

Connaissez-vous Madeleine?

D'après les statistiques, 10 % des personnes âgées au Québec seraient victimes de mauvais traitements.

Afin de briser l'isolement et de réduire les risques d'abus envers les aînés, OSA présente l'animation « Madeleine ».

Cette présentation relate l'histoire d'une femme de 77 ans, victime d'abus de la part de son fils.

Une période d'échange est prévue après le visionnement pour discuter des pistes de solutions.



514 493-8216

Madeleine récidive !
C'est en janvier que la vidéo de « Madeleine en résidence » est sorti de l'ombre. Une belle collaboration de Tandem Sud Ouest et Pointe aux Trembles. Nous visiterons les résidences du territoire au printemps pour faire connaître la dame et ses nouveaux défis. Cette vidéo est la suite de « Madeleine » et traite, elle aussi, de la réalité des aînés et des abus dont ils sont victimes. Une période de questions avec le public est prévue après le visionnement.

Programme d'assistance individuelle aux personnes retraitées

Le programme P.A.I.R permet aux personnes seules de se sentir en sécurité tout en gardant leur autonomie.

Il s'agit d'un système téléphonique constitué d'un ordinateur, d'un haut-parleur, d'un téléphone et d'une imprimante.

L'ordinateur contient une base de données dans laquelle sont inclus les noms, numéros de téléphone ainsi qu'une foule de renseignements pertinents et confidentiels concernant les personnes inscrites à ce programme. L'ordinateur est opéré par du personnel et des bénévoles du YMCA Saint-Laurent.

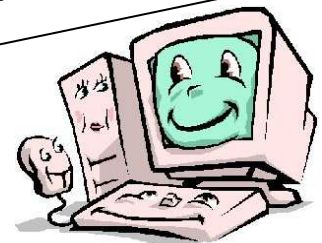
Le programme P.A.I.R, c'est un service d'appels qui communique avec vous de façon journalière, à l'heure qui vous convient, au moyen d'un ordinateur qui vous fera entendre un message enregistré. Le fait de répondre au téléphone indique au personnel que vous allez bien.

S'il n'y a pas de réponse à l'appel, l'ordinateur tentera deux autres appels. Après le troisième appel, s'il n'y a pas de réponse, l'ordinateur déclenchera une alerte. À ce moment, une personne que vous aurez préalablement désignée se rendra à votre domicile pour effectuer une vérification.

Toute personne retraitée, semi-retraitée, malade ou en convalescence, vivant seule ou qui est âgée de 55 ans et plus peut bénéficier de ce programme.

Pour être admissible, il suffit d'avoir le téléphone et d'être résidant de l'île de Montréal.

Pour obtenir plus de renseignements sur le programme P.A.I.R ou pour vous inscrire à ce service, communiquez avec le YMCA Saint-Laurent au: 514 747-3375.



Un cours de gardien averti, ça te dit ?

OSA offre aux adolescent(e)s des cours de gardiennage. Si tu veux garder des enfants ou que tu en gardes déjà mais que tu désires perfectionner tes connaissances, informes-toi ! Appelle-nous pour connaître la date du prochain cours.

514 493-8216

La LSJPA

Une loi pour les jeunes

Savais-tu qu'en vertu de la « Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents » si tu as entre 12 et 17 ans et que tu commets une infraction au code criminel, tu as automatiquement un dossier judiciaire ?

Pour plus d'info concernant cette loi, les sanctions et tes droits, consulte le site Internet suivant:

www.jeunepourjeunes.com

Qu'est-ce que le taxage ?

Définition :

Le taxage c'est quand on te prend quelque chose qui t'appartient sans ton consentement. Pour ce faire, l'agresseur peut utiliser la menace, l'intimidation et/ou la force physique.

Que veulent donc les taxeurs ?

Des biens convoités, des articles de marque, des vêtements à la mode que leurs parents ne peuvent pas leur payer, des bijoux, de l'argent, des fournitures scolaires.

Le taxage, ça se passe où ?

N'importe où : Dans le quartier, sur le chemin de l'école, dans la rue, dans la cour et dans l'école, lors d'une sortie, dans l'autobus, dans le métro, dans les parcs, dans les centres commerciaux.

Les conséquences pour les victimes

Colère, rejet, isolement, honte, peur, évitement de certains lieux, angoisse, tristesse, décrochage scolaire.

Si tu es victime de taxage, parles-en à un adulte de confiance



La prudence . . .



Un jeu d'enfant !

Tu crois être un pro de la sécurité ? La société de l'assurance automobile met à la disposition des jeunes une section spéciale dans son site Internet.

Tu y retrouveras des énigmes, des jeux d'associations et d'observation. Deviens enquêteur et mène ta propre enquête. Analyse des scènes d'accidents et cumule les indices.

Viens tester tes connaissances en matière de sécurité routière à l'adresse suivante:

www.saaq.gouv.ca/jeunesse



Savais-tu que ?...

En vertu du Code criminel, le taxage est considéré comme un vol qualifié avec menace d'extorsion ou d'intimidation.

Un vaste sondage auprès de quelques 16 000 jeunes a permis d'établir que 62 % d'entre eux se disaient touchés de près ou de loin par le taxage.

(Ministère de la sécurité publique)

Lise Thériault
Députée d'Anjou
Ministre déléguée
aux Services sociaux
7077, rue Beaubien Est, bureau 205
Anjou (Québec) H1M 2Y2
Téléphone : 514 493-9630
Télécopieur : 514 493-9633
comteanjou@msss.gouv.qc.ca

Québec



2831359